

N°2017-08-15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;  
M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;  
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;  
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;  
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;  
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;  
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;  
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;  
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;  
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;  
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;  
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;  
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Sérrurier ;  
M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;  
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;  
Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;  
M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;  
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;  
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;  
M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;  
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;

Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;  
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;  
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;  
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;  
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;  
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;  
M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;  
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;  
M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;  
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;  
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;  
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;  
Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;  
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;  
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;  
M. Didier Pénéloùx, excusé (représenté) ;

M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;  
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;  
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;  
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Envoyé en préfecture le 09/10/2017  
Reçu en préfecture le 09/10/2017  
Affiché le Reçu  
ID : 019-200066744-20170928-20170815-DE

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture  
À Ussel, le 31/10/17  
Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 67 // pouvoir(s) = 20 // votants = 87

## Budget principal : décision modificative n°6

Le président explique que l'adoption d'une décision modificative n° 6 au budget primitif 2017 est rendue nécessaire pour annuler la dépense prévue pour l'achat de vitrines pour valoriser les pièces archéologiques des ruines de Margerides.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°6
020	020	020	Dépenses imprévues (investissement)	133 168,85 €	+ 82 600,00 €
23	2316	324 (op. 221)	Restauration des collections et œuvres d'art	90 203,00 €	- 82 600,00 €
TOTAL DÉPENSES					0,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative n°6 au budget primitif 2017.

Pour extrait conforme,  
À Meymac, le 28 septembre 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier

